

Comité d'Organisation

Patrice Dosquet (HAS), Marc Grohens (FFP), Cedric Paindavoine (HAS), Jean-Charles Pascal (Président FFP), Nadine Richard (DGS), Gérard Rossinelli (Président du Comité d'Organisation), Jean-Louis Senon (Président de la Commission d'audition), Monique Thurin (FFP).

Membres de la Commission d'audition

Jean-Louis Senon (Président), Michel Belloncle, Guy Benhamou, Gilles Chantraine, André Ciavaldini, Patrice Davos, Frédéric Douchez, Jean Marc Elchardus, Aline Ferrand Ricquer, Dominique Frémy, Denis Leguay, Olivier Lehembre, Philippe Lemaire, Laurence Leturmy, Gérard Massé, Thierry Perriquet, Philippe Pottier, Jean Renaud, Michel Roy, Michel Sapanet, Florence Thibaut.

Modérateurs

Maurice Berger, Michel David, Bernard Cordier, Michel Pénneau, Jean-Claude Pénochet, Daniel Sechter

Groupe Bibliographique

Jean-Philippe Cano, Louise Gotzamanis, Mickael Humeau, Nemat Jaafari, Fabien Juan, Émilie Legay.

Contact et inscriptions

F.F.P - tel 01 48 04 73 41 - fax 01 48 04 73 15 - ffp@internet-medical.com

Argument

L'expertise psychiatrique pénale occupe historiquement une place spécifique dans le fonctionnement judiciaire français et elle subit de plein fouet les difficultés qu'il rencontre.

Eclairant classiquement le juge sur la responsabilité pénale, la punissabilité et la dangerosité psychiatrique des personnes dans le cadre des procédures judiciaires, l'expert a vu, dans les conditions d'exercice difficiles qui sont les siennes, un élargissement de ses missions à l'évaluation de la dangerosité criminologique et à l'examen des victimes.

L'abord des problématiques concernant la formation, le recrutement, les conditions et perspectives d'exercice, relève d'une implication partagée de la santé et de la justice. La question portant sur la responsabilité pénale des personnes présentant des troubles psychiatriques sera au centre des préoccupations.

Programme

Audition Publique

Expertise psychiatrique pénale

25 et 26 janvier 2007

Salle Laroque
Ministère de la Santé et des Solidarités
14, avenue Duquesne
75007 - Paris



organisée par
la Fédération Française de Psychiatrie



avec le partenariat méthodologique et le soutien financier
de la Haute Autorité de santé



avec le soutien de la Direction Générale de la Santé



Fédération Française de Psychiatrie
Hôpital Sainte Anne - Bât. B
1, rue Cabanis - 75014 PARIS

- Jeudi 25 janvier 2007 -

◆ 8h30 - Accueil des participants

◆ 9h00 Allocution de **Jean-Charles Pascal**, Président de la Fédération Française de Psychiatrie
Allocution de **Gérard Rossinelli**, Président du Comité d'Organisation

I. Quelle est la place dans la procédure pénale de l'expertise psychiatrique pénale et quels en sont les enjeux ?

◆ 9h20 - *En droit pénal, quels sont les fondements de l'expertise psychiatrique pénale, quelles en sont les évolutions dans le procès pénal, et quels sont les objectifs différentiels de l'expertise psychiatrique et l'examen médicopsychologique ?* **Jean Pradel**, Professeur émérite de Droit Pénal (Poitiers)

◆ 9h30 - *Quelles sont les incidences médico-légales des articles 122.1 alinéa 1 et 2 et 122-2 en terme de responsabilité pénale, d'imputabilité, de discernement et de contrôle des actes ?* **Marc Schweitzer** (Paris)

◆ 9h40 - *Quelles sont les données actuelles sur les troubles mentaux dans les établissements pénitentiaires ?* **Frédéric Rouillon** (Paris)

◆ 9h50 - *Quelle est l'incidence de l'expertise psychiatrique pénale sur l'équilibre entre justice et santé et donc entre prison et hôpital dans la société actuelle ?* **Cyril Manzanera** (Angoulême)

◆ 10h00 - 10h40 - Débat

◆ 10h40 - Pause

II. Quels sont les incidences, les problèmes et les débats actuels autour de la clinique expertale dans les différents temps judiciaires ?

L'expertise psychiatrique dans l'enquête préalable et la comparution immédiate

◆ 11h00 - *Quels sont les problèmes rencontrés par le magistrat du parquet dans l'enquête préliminaire et quelles sont les attentes de ce magistrat face au psychiatre ?* **Frédéric Feve**, Procureur de la République (Poitiers)

◆ 11h10 - *Dans quelles conditions le psychiatre peut-il être sollicité en réquisitions et quels peuvent en être les effets néfastes dans la procédure vis-à-vis d'un malade mental ? En prenant en compte ces éléments, quelles questions sont adaptées à la situation d'urgence et de réquisitions ?* **Pierre Delpla** (Toulouse)

◆ 11h20 - 11h40 - Débat

L'expertise psychiatrique dans la phase d'instruction judiciaire et pré-sentencielle

◆ 11h40 - *Comment discuter l'abolition du discernement face aux évolutions récentes de la clinique et de la thérapie psychiatrique ?* **Daniel Zagury** (Paris)

◆ 11h50 - *Quel est le devenir en milieu pénitentiaire des malades mentaux pour lesquels une altération du discernement est retenue par l'expert ou de ceux qui sont totalement responsabilisés ?* **Catherine Paulet** (Marseille)

◆ 12h00 - *Quelle devrait être l'incidence de l'altération du discernement dans le procès pénal et qu'en est-il en droit pénal comparé ?* **Xavier Lameyre**, Magistrat, Maître de Conférence ENM (Paris)

◆ 12h10 - *Comment évaluer la dangerosité dans le cadre de l'expertise psychiatrique et quelles sont les difficultés et les pièges de cette évaluation ?* **Bruno Gravier** (Lausanne)

◆ 12h20 - 13h00 - - Débat

◆ 13h00 - Déjeuner

◆ 14h30 - *Quelles sont les spécificités et les difficultés de l'expertise pénale du mineur ?* **Bernard Durand** (Paris)

◆ 14h40 - *Quel est l'intérêt et quelles sont les limites de l'expertise conjointe de l'auteur et de la victime et quelles recommandations faire pour aborder le problème de leur crédibilité ?* **Roland Coutanceau** (Paris)

◆ 14h50 - *Quels sont les problèmes posés par l'articulation de l'examen médicopsychologique et de l'expertise psychiatrique notamment devant la Cour d'assises ?* **Alain Pénin** (Toulouse)

◆ 15h00 - *Quelles sont les attentes et les difficultés rencontrées par le magistrat d'instruction et par le président des assises face à l'expert ? Quelles sont les spécificités de la déposition orale aux assises et quelles recommandations faire à l'expert ?* **Alain Blanc**, Président de la Cour d'assises (Paris)

◆ 15h10 - *Quelles sont les attentes de la justice face à l'expert psychiatre dans le domaine psychocriminologique et quels sont les arguments en faveur et défaveur de l'expertise contradictoire ?* **Bruno Lavielle**, Vice Président chargé de l'instruction (Martinique)

◆ 15h20 - 16h10 - Débat

◆ 16h10 - Pause

L'expertise psychiatrique post-sentencielle, d'injonction de soins et de soins sous contrainte

◆ 16h30 - *Dans le cadre de l'injonction de soins ou de l'obligation de soins comment articuler l'expertise psychiatrique de la personne sous main de justice, les soins apportés et le rôle de l'instance judiciaire ?* **Sophie Baron Laforet** (Perpignan)

◆ 16h40 - *Quelles sont les attentes de juge de l'application des peines dans l'expertise de pré-libération ?* **Pascal Faucher**, Vice Président placé de la Cour d'appel (Bordeaux)

◆ 16h50 - *Quelles sont les difficultés et limites de l'expertise de pré-libération, quelles questions doivent être posées à l'expert psychiatre ?* **Évry Archer** (Lille)

◆ 17h00 - 17h30 - Débat

- Vendredi 26 janvier 2007 -

◆ 8h30 - Accueil des participants

III. Quelles doivent être les évolutions de la pratique de l'expertise psychiatrique pénale ?

◆ 9h00 - *En quoi les données de la littérature internationale permettent de répondre à certaines questions concernant la prédictibilité du comportement en psychiatrie et en psychocriminologie ?* **F Millaud** (Montréal)

◆ 9h15 - *La clinique expertale doit-elle se restructurer, se spécifier et répondre à de nouvelles demandes ? Quelles peuvent en être les conséquences sur les questions types, quel pourrait être le plan type de l'expertise pénale en envisageant les différents niveaux d'analyse en fonction de la formation de l'expert ? En dehors de la formation psychiatrique quelles sont les compétences requises de l'expert ?* **Carol Jonas** (Tours)

◆ 9h35 - *Quels sont dans notre pays les obstacles à une pratique expertale de qualité et quels pourraient être les critères d'attractivité pouvant soutenir et maintenir la démographie expertale ?* **Marie-France Patris** (Strasbourg)

◆ 9h45 - 10h30 - Débat

◆ 10h30 - Pause

IV. Quelles doivent être les règles éthiques et déontologiques dans la pratique de l'expertise psychiatrique pénale ?

◆ 11h00 - *Lorsque les faits ne sont pas avérés, lorsque la personne les nie durablement, quelle attitude l'expert doit-il avoir dans la réponse aux questions type ?* **Gérard Dubret** (Paris)

◆ 11h10 - *Quels peuvent être les fondements et la dynamique évolutive de la déontologie expertale, de l'articulation avec les autres experts et professionnels ? quels sont les éléments comparatifs avec les autres états européens ?* **Pierre Lamothe** (Lyon)

◆ 11h25 - 12h00 - Débat

V. Comment développer la qualité expertale ?

◆ 12h00 - *Comment envisager une formation adaptée des psychiatres à la pratique expertale ? Comment envisager l'évaluation des pratiques et la formation permanente ?* **Jean-Pierre Kahn** (Nancy)

◆ 12h10 - *Quelles sont les attentes du ministère de la justice dans le domaine de la formation initiale et permanente des psychiatres experts ?* **André Ride**, Procureur Général, Président de la Conférence des Procureurs Généraux (Limoges)

◆ 12h20 - 12h40 - Débat

◆ 12h40 - Déjeuner

◆ 14h30 - *Comment établir un travail de recherche en psychiatrie criminelle et en psychocriminologie associant psychiatres, psychologues et travailleurs sociaux ?* **Loïc Villerbu** (Rennes)

◆ 14h40 - *Quelles propositions évolutives peuvent être faites dans la pratique expertale, sa recherche d'amélioration de la qualité ? Quelle place pour les centres ressources ?* **Jean-Marc Villon** (Rouen)

◆ 15h00 - 15h30 - Débat

◆ 15h30 - Clôture

Bulletin d'Inscription Audition Publique Expertise psychiatrique pénale

Nom..... Prénom

Adresse

Fonction, spécialité.....

Téléphone fax e.mail.....

◆ Droit d'inscription : 150 euros (comprenant les pauses, le recueil des textes des experts et du groupe bibliographique de l'Audition Publique). Règlement par chèque à l'ordre de Fédération Française de Psychiatrie. Toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

◆ Adresser ce bulletin d'inscription et votre règlement à Fédération Française de Psychiatrie - Hôpital Ste Anne
1, rue Cabanis bât. B - 75014 - PARIS

◆ Places limitées. Pas d'inscription sur place.

Informations

**Salle Laroque - Ministère de la Santé et des Solidarités
14, avenue Duquesne 75007 PARIS**

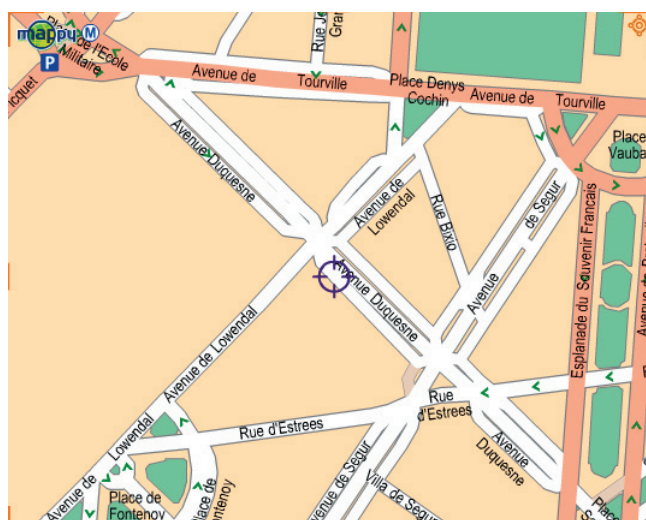
Lignes de métro - stations de métro :

- ◆ ligne 6 - Nation / Charles de Gaulle - Etoile station Sèvres-lecourbe
- ◆ ligne 8 - Balard / Créteil préfecture station Ecole Militaire
- ◆ ligne 10 Boulogne Pont de Saint Cloud / Gare d'Austerlitz station Ségur
- ◆ ligne 13- Châtillon Montrouge / Gabriel Péri Asnières - Gennevilliers
St Denis - Basilique station St François Xavier

Principales lignes de Bus

- ◆ Avenue Duquesne (devant la sortie avenue Duquesne) - 28/ 87
- ◆ Avenue de Lowendal - 49
- ◆ Métro école militaire - 92

plan d'accès



Recommandation : une pièce d'identité vous sera demandée à l'entrée (prévoir un peu de temps supplémentaire)